

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 11^e JOUR DE NOVEMBRE 2025 À 19H30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Ghislain Henri, conseiller
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Kathy Pinsonneault, conseillère

Étaient absentes : Madame Marie-Claude Lalonde, conseillère
Madame Marie-Claude Racine, conseillère

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-142-2025 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour lors de la séance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-143-2025 Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 14 octobre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que le procès-verbal du 14 octobre 2025 soit accepté tel que déposé.

R-144-2025 Adoption du procès-verbal de l'élection générale 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de de l'élection générale tenue ce 2^{ième} jour de novembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que le procès-verbal du 2^{ième} jour de novembre 2025 soit accepté tel que déposé.

R-145-2025 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** que cette liste des comptes, d'une somme de 689 041.28\$ soit acceptée tel que déposée.

**R-146-2025 Acceptation de l'offre de services professionnels d'architecture
Projet de rénovations de la caserne**

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite procéder aux travaux de rénovations de la Caserne 19 ;

Attendu que des services professionnels en architecture sont requis pour la conception des plans et devis ainsi que pour la préparation des demandes de subventions et de dérogation afférentes ;

Attendu que la firme Architecture CBA Inc. a déposé, en date du 28 octobre 2025, une offre de services professionnels ;

Attendu que cette offre de services est basée sur les informations transmises lors de la rencontre tenue le 30 septembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** :

- **D'accepter l'offre de services professionnels** déposée par la firme CBA Architecture Inc au coût de 21 095.45\$ plus taxes pour la conception des plans et devis, la préparation des demandes de subventions et de dérogation relatives à la structure du bâtiment dans le cadre du projet de rénovations de la Caserne 19 ;
- **D'autoriser** la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

R-147-2025 Acceptation de l'offre de services professionnels d'ingénierie en structure du bâtiment – Projet de rénovations de la caserne

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite procéder aux travaux de rénovations de la Caserne 19 ;

Attendu que des services professionnels en ingénierie de structure sont requis pour la conception des plans et devis ainsi que pour la préparation des demandes de subventions et de dérogation afférentes ;

Attendu que la firme VCMA inc. génie-conseil a déposé, en date du 28 octobre 2025, une offre de services professionnels ;

Attendu que cette offre de services est basée sur les informations transmises lors de la rencontre tenue le 30 septembre 2025 et tient compte de fondations de type conventionnel et/ou sur pieux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Ghislain Henri et **résolu à l'unanimité** :

- **D'accepter l'offre de services professionnels** déposée par la firme VCMA génie-conseil au coût de 13 500\$ plus taxes pour la conception des plans et devis, la préparation des demandes de subventions et de dérogation relatives à la structure du bâtiment dans le cadre du projet de rénovations de la Caserne 19 ;
- **D'autoriser** la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

R-148-2025 Acceptation de l'offre de services professionnels d'architecture Projet de rénovations – Chalet des loisirs (MDJ)

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite procéder à des travaux de rénovation du chalet des loisirs ;

Attendu que des services professionnels en architecture sont requis pour la conception des plans et devis, ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres ;

Attendu que le mandat vise notamment à redéfinir la façade du bâtiment afin d'y aménager une entrée extérieure plus attrayante et conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées ;

Attendu que la firme Architecture CASA a déposé, en date du 31 octobre 2025, une offre de services professionnels à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par madame Kathy Pinsonneault, appuyé par monsieur John Bradley et **résolu à l'unanimité** :

- **D'accepter l'offre de services professionnels** déposée par la firme Architecture CASA au coût de 11 400\$ plus taxes pour la réalisation des étapes décrites dans ladite offre de services relatives à la rénovation de l'entrée du chalet des loisirs (MDJ) ;
- **D'autoriser** le directeur des services technique à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la conclusion de cette entente.

R-149-2025 Budget 2026 – Régie de l'A.I.B.R.

Attendu le dépôt du budget 2026 de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas- Richelieu ;

Attendu que ce budget doit être adopté par résolution, par chacune des municipalités membres de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu pour l'année 2026, soient adoptées telles que déposées.

R-150-2025 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) Prolongement de l'assiette de la rue Richelieu et ajout d'une bande cyclable

Attendu que la rue Richelieu constitue un axe de circulation important pour les résidents du secteur concerné ;

Attendu que le tronçon de la rue Richelieu situé à l'adresse civique du 775 jusqu'à l'intersection de la rue Françoise-Loranger nécessite le prolongement de son assiette afin d'assurer la continuité et la sécurité de la circulation locale ;

Attendu que le ministère des Transports du Québec doit prévoir des travaux de pavage sur la route 223, du 924 rue Richelieu jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;

Attendu que la sécurité des cyclistes et des piétons est une préoccupation constante de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** :

- **Que** la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande officiellement au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prolonger l'assiette de la rue Richelieu existante à partir du 775 rue Richelieu jusqu'à l'intersection de la rue Françoise-Loranger, afin d'assurer la cohérence et la sécurité du réseau routier local ;
- **Que** la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande également qu'à l'occasion des travaux de pavage de la route 223, du 924 rue Richelieu jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le MTQ prévoie l'ajout d'une bande cyclable d'une largeur minimale d'un (1) mètre de chaque côté, afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons ;
- **Que** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, au député de la circonscription, monsieur Simon

Jolin-Barrette, ainsi qu'une demande d'appui à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

R-151-2025 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour opérateur d'autopompe et douze (12) pompiers pour le sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Vallée-du-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry appuyé par madame Kathy Pinsonneault et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

R-152-2025 Programme d'aide à la voirie locale

Dossier : KQQ66436-57050 (16) Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Kathy Pinsonneault et **résolu à l'unanimité** :

- **Que** le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 27650.37\$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

R-153-2025 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Ghislain Henri, appuyé par monsieur Réal Déry et **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-145-2025, R-146-2025, R-147-2025, R-148-2025, R-149-2025 et R-151-2025.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 12^e jour de novembre 2025.



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière